

Objet : Réponse à la note de service N°2024-06-12-1 du 12/06/2024

Madame la Directrice,

Nous avons pris connaissance de la note de service N°2024-06-12-1 du 12/06/2024, destinée à l'ensemble du personnel de nuit, dans laquelle vous portez de graves accusations à l'encontre des syndicats CGT et UNSA, nous reprochant d'inciter les salariés à poser des arrêts maladie pour désorganiser la prise en charge des malades. Nous souhaitons exprimer notre profond désaccord et notre indignation face à ces allégations infondées et diffamatoires.

En mentionnant que l'information a été apprise lors du CSE exceptionnel, votre note ne précise pas immédiatement quels syndicats sont responsables. Cependant, l'ensemble du contexte et des accusations formulées plus loin dans le courrier dirigent le lecteur vers une association explicite avec la CGT et l'UNSA. Cette insinuation grave, sans fondement réel, est non seulement diffamatoire mais pourrait également nécessiter une action pénale pour défendre l'honneur et l'intégrité de nos organisations. Nous vous demandons de fournir la source de ces informations et de prouver leur véracité. La direction ne peut reprocher sans cesse aux élus de CSE d'écouter "les bruits de couloirs" et ensuite circuler des fausses informations sans prendre en compte le caractère délétère de ces propos.

Depuis plusieurs semaines, les syndicats CGT et UNSA n'ont cessé de solliciter la direction pour entamer des négociations constructives concernant les conditions de travail des personnels de nuit et la revalorisation de nuit.

Accuser les syndicats de mettre en danger la sécurité des patients est non seulement infondé mais également une tentative délibérée de détourner l'attention des véritables problèmes auxquels sont confrontés les soignants. Nous rappelons que notre engagement premier est la défense des droits et des conditions de travail des salariés, dans le respect de l'éthique professionnelle et de la sécurité des patients.

Les accusations portées dans votre note mettent en danger la santé et la dignité des salariés, qui pourraient avoir de réelles raisons médicales justifiant un arrêt maladie. En stigmatisant ces arrêts comme des actions concertées pour désorganiser le service, vous portez atteinte à la crédibilité et à l'intégrité des soignants qui pourraient réellement avoir besoin de repos médical. Bien qu'il n'y ait pas actuellement de personnel malade à notre connaissance, il est impératif de ne pas compromettre leur droit à un arrêt maladie si nécessaire. N'oubliez pas que les agissements délétères et répétitifs de la direction ont déjà mis le personnel de nuit dans un état physique et mental gravement atteint.

Les nombreuses mises à pied appliquées à tort par la direction de manière irresponsable ont déjà mis en danger la santé des patients. Ces décisions hâtives et injustifiées ont non seulement affecté le moral et la santé des employés concernés mais ont également eu des répercussions directes sur la qualité des soins prodigués aux patients.

Nous demandons instamment à la direction de cesser ces provocations et cette déformation de la réalité. Les accusations portées dans votre note sont non seulement injustes mais aussi dangereuses, car elles ne font qu'exacerber les tensions au sein de l'hôpital et nuisent à la confiance nécessaire pour un dialogue social apaisé.

Face à ces accusations diffamatoires, les syndicats CGT et UNSA se réservent le droit de saisir la justice pour rétablir la vérité et défendre l'honneur de nos organisations et de nos membres. Nous espérons sincèrement qu'un retour à un dialogue constructif pourra être envisagé rapidement, dans l'intérêt de tous les salariés et des patients que nous avons à cœur de servir.

Nous tenons à rappeler qu'il ne s'agit aucunement d'une lutte syndicale mais d'une demande légitime des salariés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part et d'une ouverture réelle au dialogue, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées. Nous demandons également que notre réponse soit affichée pour l'ensemble du personnel de nuit.